

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'avis favorable de la commission d'examen des offres en date du 08 septembre 2023,

- Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 12 septembre 2023,

DECIDENT après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DE DONNER un avis favorable à la modification N°2 au marché, d'un montant de **42 737,55 € hors taxes**, portant la masse du marché au montant de 295 401,76 € hors taxes,

- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des actes afférant à cette modification N°2 au marché, à en effectuer la liquidation et le mandatement des dépenses.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

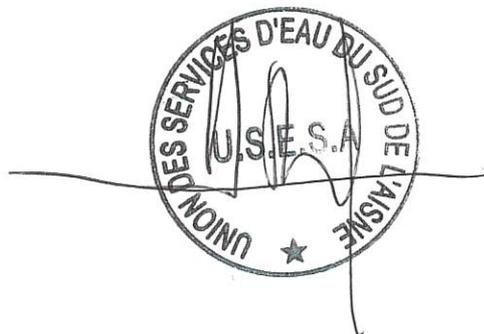
Le secrétaire de séance,

Dominique FREX

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230926-20230905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Publication : 29/09/2023

Certifié par le Président